

POURQUOI SOUSCRIRE EUROPAX ?

Lorsque vous voyagez en Europe, il est possible que vous ayez besoin d'un visa pour pouvoir entrer dans l'Espace Schengen. L'obtention de ce visa nécessite une assurance voyage privée qui couvre vos soins médicaux à hauteur de 30 000 € et qui propose une garantie Rapatriement et Responsabilité Civile.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les voyageurs étrangers de moins de 70 ans séjournant pour une durée maximum de 90 jours dans l'Espace Schengen.

NOS POINTS FORTS

- Contrat valable pour la demande de visa Schengen et pour l'attestation d'accueil.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- Contrat valable pour la durée de votre choix entre 1 et 90 jours.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Contrat valable en France et dans tout l'Espace Schengen.
- Remboursements possibles à nos bureaux à Paris.
- Les garanties sont souscrites auprès de l'une des plus importantes compagnies mondiales, le Groupe **Allianz**.
- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.

ASSURANCE POUR VISA SCHENGEN

NOS TARIFS

Les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée du contrat.

Durée du contrat	Pays de provenance Europe, Afrique, Amérique	Pays de provenance Asie, Océanie
1 à 10 jours	17 €	21 €
11 à 16 jours	23 €	29 €
17 à 22 jours	29 €	35 €
23 à 30 jours	40 €	46 €
31 à 45 jours	46 €	53 €
46 à 60 jours	53 €	65 €
61 à 75 jours	61 €	73 €
76 à 90 jours	67 €	81 €

GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX

- Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dans l'espace Schengen
- Soins dentaires

MONTANTS

30 000 €
Franchise : 30 €
92 €

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement ou transport sanitaire
- Accompagnement lors du rapatriement ou transport sanitaire
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais funéraires nécessaires au transport
- Paiement des frais de recherche ou de secours

Frais réels
Titre de transport
Frais reels
1 500 €
1 500 € par personne et 4 000 € par événement

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Dommages corporels matériels et immatériels confondus
- Dommages matériels et immatériels seuls
- Objets confiés dans le cadre de stages
- Franchise par dossier

4 575 000 €
76 000 €
11 500 €
100 €

